

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

**OBJET :** Terre de Provence Agglomération - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2018 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec Terre de Provence Agglomération pour les années 2017-2018 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 3 563 740 € sur un programme de travaux de 7 205 000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- d'allouer à Terre de Provence Agglomération une subvention de 2 400 220 €, sur une dépense subventionnable de 4 805 000 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2018 conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**